

commission du tarif dirigée par M. Moore. Mais mon honorable ami l'a abolie aussitôt après son avènement. Maintenant il se propose d'en établir une autre. A-t-on aboli la commission simplement dans le but d'appeler des amis à faire partie de la nouvelle commission de façon à ce que cette dernière reflète les opinions politiques de notre honorable ami? Cette commission du tarif va-t-elle devenir un autre instrument qui dépouillera le Parlement de son autorité sur la fixation des impôts et le tarif douanier et, conséquemment, sur les deniers publics? Si mon honorable ami a l'intention de donner à une commission le pouvoir de changer le tarif à son gré, sans consulter d'abord ce Parlement, je l'avertis dès maintenant qu'il aura à lutter fortement avant d'arriver à ses fins. Je rappellerai à mon honorable ami que la session actuelle n'est pas une session spéciale. Je lui dirai de plus qu'il y a lieu de supposer que la conférence différée se réunira de nouveau et qu'il ferait mieux de fixer la date de cette conférence de façon à ce qu'il ait le temps de s'en occuper. Qu'il n'aille pas s'imaginer que parce qu'il a réussi l'an dernier à invoquer la conférence impériale pour proroger le Parlement il va réussir par un moyen semblable, cette année, à précipiter les travaux de cette Chambre. Nous allons procéder d'une façon régulière, ou le pays saura pourquoi.

On mentionne ensuite des mesures concernant la loi de naturalisation et celle des droits d'auteur. Nous attendrons que ces mesures soient présentées pour les discuter. Cela conclut le programme sauf la remarque concernant les comptes publics, laquelle contient la déclaration intéressante qui suit:

Les prévisions budgétaires démontreront que mes ministres ont l'intention bien arrêtée de pratiquer une réduction des dépenses compatible avec l'administration convenable de l'Etat jusqu'à ce que le revenu accuse une amélioration sensible de la situation économique.

Je me demande ce qui se passera lorsque le revenu du pays s'améliorera,—si jamais il s'améliore,—en face d'une telle déclaration. Va-t-on pratiquer l'économie qui convient à la bonne administration de l'Etat seulement jusqu'à ce que le revenu du pays permette d'en agir autrement? Il nous faut attendre une explication.

Le discours du trône contient un paragraphe sur lequel je désire attirer l'attention du Parlement. Je dirai que, personnellement, j'approuve entièrement ce que contient ce paragraphe qui a sans doute été placé là, comme bien d'autres paragraphes que l'on trouve dans les déclarations de mon honorable ami, dans le seul but de jeter de la poudre aux yeux; c'est une déclaration de fait que nous admettons probablement tous. On dirait l'exposi-

tion d'un programme politique. Je vais en donner lecture. Quiconque étudie la situation actuelle au Canada doit conclure que ce que dit ce paragraphe est exact. Le voici:

La situation actuelle a fait ressortir la nécessité de réduire le coût de production et de distribution de la récolte de blé et de s'assurer d'autres débouchés stables, étant donné qu'il est essentiel au bien-être de toutes les parties du Canada que les producteurs de grain soient rétribués d'une façon satisfaisante.

Ce paragraphe, à mon sens, expose exactement la situation non seulement telle qu'elle existe aujourd'hui mais telle qu'elle existe depuis quelque temps déjà. Il expose la situation telle qu'elle était lorsque le Parlement siégeait il y a un an. Je vais en donner lecture en songeant à la situation qui existait au Canada il y a un an afin que les honorables membres de cette Chambre puissent juger s'il ne s'applique pas également à cette époque:

La situation actuelle a fait ressortir la nécessité de réduire le coût de production et de distribution de la récolte de blé et de s'assurer d'autres débouchés stables, étant donné qu'il est essentiel au bien-être de toutes les parties du Canada que les producteurs de grain soient rétribués d'une façon satisfaisante.

C'est ce que prétendait le Gouvernement au pouvoir il y a un an—que le plus important de tous les faits relatifs à la situation économique du Canada concerne la situation des producteurs de grain de ce pays. En d'autres termes, il s'agissait de trouver un marché pour le blé de l'Ouest. Le grand problème économique du Canada, le problème des problèmes, se résume dans cette seule question: Où trouverons-nous des marchés pour notre blé de l'Ouest? Allons plus loin et demandons-nous où trouver des marchés pour notre surplus de produits agricoles et autres produits naturels; nous aurons alors une meilleure idée de notre problème commercial. Allons plus loin encore et incluons non seulement nos produits naturels mais également nos produits manufacturés. Demandons-nous où trouver des marchés pour notre blé, pour le surplus de nos produits agricoles et naturels, pour l'excédent de nos produits manufacturés, et nous avons là le problème commercial du Canada sous son aspect le plus large. C'est là la situation.

Je me réjouis de voir que les honorables députés de la droite et ceux de la gauche sont du même avis,—j'ai raison, je crois, de dire que nous sommes du même avis,—sur ce qui constitue le problème. Et cela, après tout, nous permet d'entamer la discussion.

Je me permets de dire que mes remarques cet après-midi ne sont pas faites dans un seul but de critiquer, mais avec le désir sincère d'exposer ce que je crois être le meilleur remède à apporter à la situation telle que dé-